

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 MAI 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 mai 2025 à 19h30 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan (procuration de SEIGLE Philippe) – BOUVERET Maryse (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - COZ Loïc - FINAND Françoise (procuration de CAIZERGUES Claire) - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) – LAMBERT Corine – ANTUNES Nathalie - POIPY Lionel - PINGET Marie-Claude - ROUZIER Frédéric.

Excusés : CAIZERGUES Claire (procuration à FINAND Françoise) - DELUCHI Franck (procuration à BRUCHON Dominique) - SEIGLE Philippe (procuration à ARGOUD Yvan) - DEZARNAUD Sylvie (procuration à BOUVERET Maryse).

Absent : ARMANDO Pierre-Louis

Nombre de conseillers municipaux : 15

Présents : 10

Quorum : 8

Secrétaire de séance : FINAND Françoise

POINT N°1 : URBANISME

1.Demandes d'urbanisme

Examen de 11 demandes préalables de travaux, de 2 permis de construire et de 2 certificats d'urbanisme.

Les dossiers situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable sont transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Les avis de dépôt des dossiers sont affichés en mairie.

2.Arrêt des zones pour la production d'énergies renouvelables

La deuxième phase d'arrêt de la cartographie des ZAEnR du Département est engagée par la Préfecture : la commune fera partie de ce deuxième groupe de communes.

3.Réunion publiques PLUi

La communauté de communes a programmé plusieurs réunions publiques à destination des élus et des habitants afin de faire un point d'étape. Pour notre secteur elle aura lieu à Pisieu le 20 mai.

POINT N°2 : FINANCES

1. Convention financière et de gestion avec Alpes Isère Habitat pour le bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une copropriété sur l'immeuble comportant la mairie et trois logements et qu'une convention de gestion a été passée avec Alpes Isère Habitat le 15 juillet 1997 pour sa gestion. Il est apparu le besoin d'y apporter des compléments.

La nouvelle proposition de convention redéfinit la gestion de la cuve de propane, les dépenses courantes de la copropriété notamment l'entretien des espaces extérieurs ainsi que les dépenses ponctuelles ou les gros travaux.

Les honoraires annuels pour la gestion courante de la copropriété sont fixés à 685 TTC pour l'ensemble des copropriétaires.

Cette convention est tripartite entre la commune, AIH et le syndicat des copropriétaires, représenté par le syndic solidaire d'AIH.

La durée de cette convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Alpes Isère Habitat et le syndicat des copropriétaires, représenté par le syndic solidaire d'AIH.

2. Achat d'un broyeur au syndicat intercommunal de voirie

Considérant que la commune de Revel-Tourdan a formulé une offre d'achat pour un broyeur au montant de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC, auprès du Syndicat Intercommunal de Voirie, qui est en cours de dissolution et vend son matériel.

Considérant que cette proposition a été acceptée par le Syndicat de Voirie.

Il est à noter que cette dépense n'était pas prévue dans le budget initial. Cependant, la commune a décidé de l'engager en investissement. En conséquence, il sera nécessaire d'ajuster le budget en reportant ou en annulant d'autres dépenses prévues afin de couvrir cette dépense exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité d'acquérir le broyeur au prix proposé, soit 2 500 € HT (3 000 € TTC).

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

POINT N°3 : PERSONNEL COMMUNAL

Convention avec le CDG 38 pour la mise en place des lignes directrices de gestion

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC.
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ; en effet, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021.
- favoriser en matière de recrutement l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les décisions individuelles relatives à la gestion des ressources humaines doivent être prises légalement uniquement après l'adoption de ces lignes (critères, règles, orientations, procédures...).

Afin de se mettre en conformité, monsieur le Maire propose de passer une convention avec le CDG38 pour un accompagnement comprenant un audit de l'existant, des réunions de travail et rédaction de la délibération pour un cout prévisionnel de 406€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide d'engager la mise en place des lignes directrices de gestion à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG38 et à régler la somme de 406,00€

POINT N°4 : ECOLE

1. Plan Particulier de mise en sécurité PPMS

L'éducation nationale demande de réaliser ce plan en collaboration avec l'équipe éducative. Ce nouveau document définit les protocoles d'intervention en cas d'intrusion ou de risque majeur. Un point a été fait sur site avec le Major COTTÉ de la brigade de gendarmerie de Beaurepaire, Mme LAGABRIELLE, conseillère pédagogique de la circonscription Bièvre Valloire, Franck TUMINELLO, Directeur de l'école et Yvan ARGOUD, Maire. Des actions ou travaux sont à prévoir pour être en cohérence avec ce plan qui est applicable sur les temps scolaires et périscolaires.

2. Effectifs

Un point a été fait sur les effectifs de la prochaine rentrée scolaire. Il sera affiné lors du prochain conseil d'école notamment pour adapter les ressources en terme de personnel.

POINT N°5 : PROJETS ET TRAVAUX

1.Cuisine centrale

Les travaux à l'intérieur de la cuisine se sont bien passés et se sont finis pendant les vacances scolaires. Une réunion est prévue avec ELIOR pour programmer les travaux extérieurs d'agrandissement pendant les vacances estivales afin de perturber au minimum l'activité.

2.Projet sécuritaire montée de l'embranchement

La communauté de communes a lancé la consultation pour ce projet sécuritaire comprenant un trottoir en montant sur la gauche pour faire le lien avec la partie haute, requalification de l'intersection avec le chemin de Parjat avec création d'un plateau ralentisseur et amélioration de la visibilité ainsi que la mise aux normes des arrêts de bus.

POINT N°6 : LOGEMENT

Logement place de Tourdan

Une demande a été formulée par le locataire de la maison au 32 impasse de l'église Notre Dame pour réaliser des travaux intérieurs notamment de carrelage de la pièce principale et la réfection des murs. Après les échanges, les élus ne sont pas contre engager des frais mais dans une certaine limite qui ne nécessiterait pas une réhabilitation globale du bâtiment. Un retour au locataire sera fait en ce sens.

POINT N°7 : CULTURE ET PATRIMOINE

Expo photo « Ici, gens d'ici »

Les prises de vue sont terminées et le vernissage aura lieu le 5 juillet avec une balade débutant à 10h30 à Revel puis à Tourdan. L'accrochage sera réalisé par le service technique.

POINT N°8 : ACTION SOCIALE

Sortie du CMJ à Paris

L'organisation se poursuit, le déroulé est finalisé. Une convention a été signée avec la commune de Pisieu notamment pour la gestion financière du projet.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Département sur l'action jeunesse « coup de pouce Isère ». Les jeunes devront présenter le projet devant un jury.

POINT N°9: RESEAUX

1.Point enfouissement des réseaux secs

Le chantier n'avance guère même si l'entreprise est en train d'enlever les poteaux. Des plaintes des riverains arrivent encore en mairie. Le TE38 et l'entreprise seront une nouvelle fois interpellés sur cette situation qui ne peut perdurer.

2.Eclairage public

Le passage en LED se poursuit avec la dépose et le remplacement des anciens équipements. Pour rappel, il avait été décidé de supprimer certaines lampes isolées. Des riverains ont formulé des remarques par courrier; ils ont été rencontrés pour expliquer ce choix en terme d'utilité et de gains en dépenses d'énergie.

POINT N°10 : ENVIRONNEMENT

1.Pièges à frelons asiatiques

Un achat via une commande groupée par la communauté de communes a été fait. Les pièges ont été disposés sur les espaces publics.

2.Lutte contre l'ambrosie

Le courrier aux agriculteurs est prévu comme les années précédentes. Des relances seront faites au besoin.

3.Poubelles de tri sélectif pour les manifestations

Un achat via une commande groupée par la communauté de communes sera fait.

POINT N°11 : INTERCOMMUNALITE

Pour rappel, il a été demandé aux communes de donner un avis sur le choix du futur mode de paiement de la collecte des ordures ménagères : REOMI ou TEOMI.

Le conseil communautaire a acté un report du choix en 2026.

Les élus déplorent ce report étant donné toutes les réunions et les échanges qu'il y a eu sur ce sujet et pour lequel le conseil municipal avait donné un avis unanime pour la mise en place de la REOMI.

POINT N°12 : POINTS DIVERS

Tirage des jurés d'assises : le 27 mai en mairie pour 6 communes

Nuisances dues aux chiens : de nombreuses plaintes sont remontées en mairie concernant les déjections, les divagations, les attaques sur volailles et bétail. Un rappel sera fait dans le RTI.

Animations :

➤8 juin : jeux en bois du CMJ avec présentation du projet de sortie à Paris

➤28 juin : ciné plein-air au stade. La commune de Cour et Buis a été contactée pour un repli dans sa salle polyvalente en cas de pluie.

Le Maire
Yvan ARGOUD

